

AFRIQUE

Le sommet de la SADC pourrait être crucial pour les droits de l'homme dans la région

Index AI: AFR 01/05/95

Embargo: lundi 7 août 1995

L'Afrique australe pourrait bientôt voir la création d'une commission régionale indépendante, chargée de promouvoir les droits de l'homme et de veiller à leur application, ainsi que la mise en œuvre de mécanismes permettant de prévenir et de résoudre les conflits tout en respectant les droits fondamentaux des individus.

Ces propositions sont inscrites à l'ordre du jour du sommet de la Southern African Development Community (SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe) qui se tiendra à la fin du mois, a déclaré Amnesty International. Cependant l'Organisation craint que ces projets ne finissent sur une voie de garage parce que certains membres de la SADC ont cessé d'y croire.

« Approuvées lors du sommet précédent de la SADC au Botswana, ces propositions constitueraient, si elles étaient adoptées, un grand pas en avant et placerait la SADC en première ligne en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme en Afrique », a souligné Amnesty International.

Selon l'Organisation, le sommet devrait être l'occasion pour la SADC de faire la preuve de son engagement en faveur de la protection des droits de l'homme dans la région en demandant à ses États membres de ratifier sans délai tous les traités internationaux relatifs à ces droits.

Amnesty International a exhorté les dirigeants de la SADC à s'engager publiquement, lors du sommet qui aura lieu du 25 au 28 août à Johannesburg, à donner suite aux propositions connues sous le nom de « résolutions de Windhoek », qui ont été établies à l'issue d'une importante séance de travail de la SADC tenue en Namibie en juillet 1994.

Les résolutions de Windhoek prévoient la création d'une commission des droits de l'homme au sein de la SADC, la mise en place d'un nouveau "système" chargé de la résolution des conflits et de la coopération politique et, enfin, l'élargissement du mandat du conseil des ministres des Affaires étrangères en matière de prévention, de médiation et de résolution des conflits en Afrique australe.

« L'idée de mettre en place des mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme et de placer ces droits au cœur de la prévention et de la résolution des conflits est venue du sein même de la SADC, a ajouté Amnesty International. Ce serait une grave régression si ces propositions étaient maintenant écartées parce que certains membres de la SADC semblent atteints par le doute. »

Les ministres responsables des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité et de la police, ainsi que les représentants de partis politiques et d'organisations non gouvernementales s'étaient entendus sur les résolutions de Windhoek avant de les soumettre à la SADC qui les a approuvées, l'année dernière, lors de son sommet au Botswana.

Amnesty International a fait part de ses inquiétudes face aux informations selon lesquelles plusieurs gouvernements de la région proposent maintenant de mettre en place une Association of Southern African States (ASAS, Association des États d'Afrique australe), distincte de la SADC et qui en serait le bras politique. Certains défenseurs de l'ASAS voudraient, semble-t-il, qu'elle reprenne le mode de fonctionnement de l'organisation aujourd'hui dissoute Front Line African States (FLS, États africains de la première ligne), qui constituait un "club" informel de dirigeants de la SADC. Si leurs vœux, un tel regroupement permettrait de mettre en échec les initiatives trop hardies en matière de droits de l'homme et de résolution de conflits, comme, par exemple, celles que prévoient les résolutions de Windhoek.

« Amnesty International ne se prononce pas sur l'efficacité comparée, dans le domaine de la

protection des droits de l'homme et la résolution des conflits, de la SAOC ou d'une organisation distincte, qui reste à créer, comme l'ASAS. Selon elle, cependant, les résolutions de Windhoek de 1994 ne doivent pas être remplacées par d'autres moins fermes. Elle demande à la SAOC d'affirmer lors du prochain sommet que ceci n'aura pas lieu », a déclaré l'Organisation.

Amnesty International a également demandé aux dirigeants de la SAOC de prouver leur engagement en faveur de la protection des droits de l'homme dans la région en adoptant, à l'occasion du sommet, une résolution engageant tous les États membres à ratifier, d'ici la fin de l'année 1996, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le

Pacte international relatifs aux droits économiques sociaux et culturels.

« Procéder à ces ratifications au niveau régional constituerait une façon appropriée de célébrer le dixième anniversaire de la Charte entrée en vigueur en 1986 », a souligné l'Organisation l